



Ars En fête
Mairie d'Ars
Rue Jean marie Vianney
01480 Ars sur Formans

CONTRAT DE LOCATION

EntreReprésentant l'association Ars en Fête
Et

L'association Ars en fête propose à la location :

- Cochez la case correspondante
- | | | |
|--------------------------|---|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | 1 Barnum (3 x 6 m) sans les côtés au tarif de 50 € | caution 750 € |
| <input type="checkbox"/> | Les côtés du barnum au tarif de 25 € | |
| <input type="checkbox"/> | 1 Percolateur 80 tasses au tarif de 8 € | Caution 100 € |
| <input type="checkbox"/> | 1 Lot de tréteaux charge lourde au tarif de 10€ | Caution 100 € |

Les tarifs de location sont donnés pour une durée d'un weekend. (Prise sur place le vendredi soir et remise au plus tard le lundi matin)

Le transport aller / retour du matériel est à la charge du loueur. L'enlèvement et la restitution se feront sous contrôle d'un membre de l'association.

Le loueur s'engage donc à verser la somme de€ correspondant au matériel pris en location.

Le chèque de caution de€ N°sur la Banque

est remis à l'enlèvement du matériel. En cas de détérioration du matériel, de perte de pièces, ce chèque sera retenu jusqu'à versement par le loueur des dommages occasionnés.

Il est formellement interdit d'agrafer ou de percer le barnum. Le matériel devra être utilisé dans la stricte conformité du mode d'emploi.

La toile du barnum ainsi que ses côtés, devons être nettoyés et séchés avant restitution. Toute utilisation non conforme à celui-ci se fera sous l'entière responsabilité du loueur. L'association Ars en fête ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels accidents ou incidents causés par une mauvaise utilisation.

Personne à contacter : Marie Odile Lepage 06 – 30 – 30 – 81 – 05

Fait à Ars sur Formans en 2 exemplaires le

Pour Ars en Fête

.....

Signature

Le loueur

.....

Signature

